

CONDITIONS D'ADOPTION EN SEINE-MARITIME POUR LES COUPLES HOMOSEXUELS : DES PRATIQUES INACCEPTABLES !

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 19 JUIN 2018

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898



« [Les couples homosexuels] sont un peu atypiques par rapport à la norme sociale mais aussi la norme biologique [donc il faut que] leur projet supporte des profils d'enfants atypiques ». Par ces mots, la responsable du service adoption du département de Seine-Maritime justifie des pratiques consistant à traiter de façon différenciée les couples homosexuels qui, depuis 2013, peuvent adopter des enfants au même titre que les couples hétérosexuels.

La Ligue des droits de l'Homme condamne à cette occasion les attitudes discriminatoires de certains agents de la fonction publique, et va saisir le parquet pour donner à cette affaire les suites judiciaires qui s'imposent. Elle interpelle également le président du Conseil départemental de Seine-Maritime quant aux pratiques de services dont il assume la responsabilité, et sera particulièrement vigilante quant aux conséquences qu'il va en tirer tant dans le fonctionnement de ses services que concernant le nécessaire travail contre l'homophobie dont ces événements montrent la nécessité.